



CSE du 4 juillet 2019

Déclaration du SNES-FSU

Bonjour à toutes et à tous,

Orientation information :

Le ministère a présenté le rapport Charvet aux organisations syndicales, ainsi que le calendrier de la réforme de l'orientation qui fait suite à la loi avenir professionnel. Bien qu'il ne soit pas présenté comme une charge contre les services d'orientation, ce rapport organise de manière radicale la pédagogisation de l'orientation en créant la fonction de professeur ou CPE référent en orientation, et en marginalisant les PsyEN EDO. Les propositions prévoient en outre un CIO par département, la nomination des PsyEN en établissement, le démantèlement du réseau des Dronisep. Les régions affichent déjà leurs intentions de formation des professeurs. Les grands perdants seront les élèves et les familles car toute prise en compte des spécificités du projet d'orientation à l'adolescence est écartée.

Venons-en à l'invitation du ministre hier soir.

« En cas de note manquante, les jurys sont invités à remplacer celle-ci à titre provisoire par la moyenne obtenue par l'élève sur les trois trimestres de la classe de terminale dans la matière concernée. ».

Nous ne détaillerons pas ici la quantité de problèmes que génère cette solution finement rédigée (les jurys sont souverains...). Nous ne reviendrons pas non plus sur le mépris et les menaces proférés à l'encontre des personnels, expressions punitives indignes de notre institution : l'Education nationale serait-elle devenue le lieu de la pensée unique et descendante ? La colère est nombreuse et profonde, elle s'installe dans la durée.

Le SNES-FSU soutient les collègues engagés dans différentes formes de mobilisation pour l'amélioration du service public d'éducation, amélioration qui ne peut passer par les réformes en cours.

Le SNES-FSU propose une solution simple, peu coûteuse, pacifique et comportant des vertus éducatives : il invite le ministre à l'écoute.